

Département de la Savoie  
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



**AVIS**



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Mardi 12 Mai 2015 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 15  
Présents : 11  
Votants : 14

### Absents :

Stéphanie BAL

### Excusés :

Justine BAL (pouvoir de vote à Marie-Christine DORIDANT)  
Jean-Louis DUNAND-LAISIN (pouvoir de vote à Raymond MULLER)  
Bernadette AMIEZ (pouvoir de vote à Ginette RIGOTTI)

### Secrétaire de séance :

Ginette RIGOTTI

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 20 Avril 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.  
Ginette RIGOTTI est élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

#### Modification simplifiée n° 1 du PLU : Définition des modalités de mise à disposition du dossier au public :

Suite à l'enquête publique réalisée dans le cadre du projet d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent de la Gruvaz, un avis favorable a été donné par le Commissaire Enquêteur, en date du 20 Février 2015.

A présent, il convient d'intégrer la modification du PIZ (Plan d'Indexation en Z) au PLU dans les différentes pièces le nécessitant (PIZ joint au PLU approuvé en 2006, règlement du PLU dont les zones N et A font désormais référence au PIZ et le plan de zonage du PLU qui reporte les zones étudiées par le PIZ).

La procédure, pour apporter ces ajustements au PLU, est la modification simplifiée, à la place de l'enquête publique et qui consiste à mettre le dossier à disposition du public.

Le Code de l'Urbanisme prévoit que le Conseil Municipal précise, par délibération, les modalités de cette procédure qui seront publiées sur les panneaux d'affichage communaux, dans le journal « Le Dauphiné » et sur le site internet de la Commune ([www.cevins.fr](http://www.cevins.fr)).

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité que le dossier pourra être consulté pendant une période d'un mois, aux jours et heures d'ouverture habituelles du secrétariat. et qu'un registre sera mis à la disposition du public, à l'accueil de la Mairie afin d'y recueillir ses éventuelles observations.

↳ **Suppression d'un emploi d'Agent d'Entretien Qualifié – Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> Classe – Approbation du tableau des emplois permanents de la Collectivité :**

Monsieur Maurice PERROUX a fait valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2015 et la Commune doit pourvoir à son remplacement.

Cet agent avait été recruté par voie de mutation, sur un emploi d'Agent d'Entretien Qualifié qui, au fil de l'apparition des textes, a été remplacé par le grade d'Adjoint Technique Territorial. Par conséquent, et afin d'actualiser le tableau des effectifs de la Collectivité, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- ✓ supprimer l'emploi d'Agent d'Entretien Qualifié qui figure toujours au tableau des effectifs de la collectivité.
- ✓ créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe, pour le recrutement d'un nouvel agent, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2015.
- ✓ approuver le tableau des emplois permanents de la Commune.

↳ **Vente d'un terrain communal : Déclassement d'une emprise du domaine public :**

Par délibérations des 03 Octobre 2014 et 12 Décembre 2014, la Commune avait fixé les modalités de cession des parcelles F 2424 et F 2425, d'une superficie totale de 9 m<sup>2</sup>, à Monsieur Romolo GHEZZI.

Cette opération ne peut pas être conclue, alors que les parcelles sont issues du domaine public.

La procédure de déclassement est dispensée d'enquête publique puisque les parcelles concernées n'ont pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, autorise le déclassement de cette partie de voirie.

↳ **Embauches Jeunes Eté 2015 : 5 inscrits.**

Chaque année, la Commune propose de confier l'exécution de diverses tâches de nettoyage et d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, à des jeunes cevinois, âgés de 18 ans dans l'année, pour une période de 15 jours, pendant les deux mois d'été.

Ces jeunes gens sont rémunérés au tarif horaire du SMIC, avec une indemnité de congés payés, correspondant à 10 % du salaire brut.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire cette formule, pour l'été 2015 et d'autoriser le Maire à signer les contrats de travail relatifs à ces embauches à durée déterminée.

↳ **Appartement de la Mairie : Renouvellement du bail de location à titre précaire et révocable**

L'appartement de la Mairie, habituellement réservé aux instituteurs qui en font la demande, est occupé depuis plusieurs années par Monsieur Frédéric HOUTEER qui souhaite la reconduction de son contrat de location.

Ce contrat doit être conclu annuellement, à titre précaire et révocable, conformément à la circulaire préfectorale n° 68 du 07 Juillet 1997, puisqu'il est susceptible d'être mis à la disposition de tout instituteur qui le réclamerait.

Considérant que cet appartement n'a été sollicité par aucun enseignant pour l'année scolaire 2015/2016, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de renouveler ce contrat de location et d'autoriser le Maire à le signer, pour une période d'un an allant du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 au 30 Juin 2016.

### ↳ Subvention à l'association « Bien vivre à Cevins »

Karim AMELLAL et Bernard MILLIET, intéressés à l'affaire, quittent la salle afin de ne pas participer au débat, ni au vote.

Après avoir été débattue, cette demande de subvention n'a pas été accordée à 10 votes contre et 2 votes pour. Considérant, pour la majorité des membres présents et représentés, qu'il est difficile pour la Commune de statuer sans connaître le détail de cette sollicitation, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette demande d'aide financière, dans l'attente d'éléments complémentaires.

### ↳ Subvention à la Coopérative Scolaire

Lors du vote du Budget Primitif 2015, des crédits ont été ouverts à hauteur de 2 500 € au compte 6574, afin de subventionner les projets de l'école sur l'année civile 2015.

Il avait été décidé que cette somme serait versée directement sur le compte de la Coopérative Scolaire, association régie par la loi 1901, et ainsi permettre la gestion de cette subvention, directement par les enseignants, membres de la Coopérative Scolaire.

Un premier acompte avait été versé sur le compte de l'Association des Parents d'Elèves, à hauteur de 300 € pour le financement des sorties mushers à Notre Dame de Bellecombe. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder au versement du solde de cette dotation, soit 2 200 €, sur le compte de la Coopérative Scolaire.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal

- Est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 20 Avril 2015 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Raymond MULLER rappelle le fonctionnement de la nouvelle aire de compostage destinée à la production de terreau pour l'entretien des massifs fleuris et autres espaces verts de la Commune.
- Raymond MULLER indique que la Commune va proposer des coupes de bois aux personnes domiciliées à Cevins, afin de procéder au nettoyage de parcelles et à l'abattage d'arbres endommagés, suite au fort épisode neigeux de l'hiver dernier. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au 31 Mai 2015.
- Monsieur le Maire rappelle la dissolution du Syndicat Arlysère et du SIVU SCOT et la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Arlysère (PETR). Il précise que la désignation des délégués des Communes, nommés en début de mandat, devient caduque. Le Maire est désigné comme représentant pour la Commune de Cevins.
- Monsieur le Maire informe d'un changement possible du fournisseur des repas de la cantine scolaire. Une réunion avec les membres des parents d'élèves, le personnel concerné et un nouveau prestataire, a eu lieu début Mai. Il ressort que ce nouveau fournisseur offre des prestations bio, des produits locaux et des menus de saison. Monsieur le Maire attend quelques éléments complémentaires pour entériner cette décision rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

CEVINS le 21 Mai 2015.



Le Maire,

Philippe BRANCHE